

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

212x20

REMBOURSEMENT LOCATIONS DE SALLE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La délibération 317x15 du 21 décembre 2015 fixe les tarifs de location de la salle Tino Rossi et la délibération 318x15 du 21 décembre 2015 fixe les tarifs de la location de la salle Simone Dartigues.

Suite à l'arrêté préfectoral 193 du 11 octobre 2020 prescrivant des mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les Bouches du Rhône , la location du 24 octobre de Mme FINALTERI pour festivité familiale a été annulée. Il est précisé que Madame FINALTERI avait versé 130€ pour cette location.

Par ailleurs, suite aux décrets du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 , les salles de spectacles sont fermées et les locations des associations suivantes ont été annulées :

- Association Géologique des Pennes-Mirabeau, avec un versement de 150€ pour la location.
- Comité d'Entreprise Métro, avec un versement de 186€ pour la location

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal le remboursement de l'intégralité des sommes versées par les locataires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire,

- DÉCIDE le remboursement de 150€ à l'Association Géologique des Pennes-Mirabeau
- DÉCIDE le remboursement de 186€ au Comité d'Entreprise Métro
- DÉCIDE le remboursement de 130€ à Mme FINALTERI

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI